



Imitation signature sur carte grise

Par **rameaux**, le **06/06/2017** à **09:31**

Bonjour,rnrnmon fils a acheté un véhicule mais n'a pas eu à faire avec le vendeur mais uniquement son fils.rn rnLes certificats de cession comportent 4 signatures strictement identiques faites assurément par le propriétaire. En revanche, la signature sur la carte grise n'est en rien ressemblante aux précédentes. Il semblerait que ça soit le fils qui l'ai signée au moment de la transaction en tentant une imitation grossière.rnrnDe plus, il as été obligé de faire faire un contrôle technique volontaire sur conseil d'un garagiste/ concessionnaire et il s'avère que le CT présente 4 points nécessitant une réparation alors que le CT présenté à la vente n'en comporte aucun! Ces derniers ont été réalisés à 10 jours d'intervalle et après seulement 264km.rnQue peut-il faire, d'une part pour l'imitation de signature et d'autre part pour les réparations obligatoires. Il souhaite annuler la vente. rnJe vous remercie d'avance pour les conseils.

Par **Tisuisse**, le **06/06/2017** à **09:44**

Bonjour,rnrnIl faudra prouver ces faits. Voyez votre assistance juridique pour toute démarche à faire dans ce sens.

Par **rameaux**, le **07/06/2017** à **08:26**

Bonjour et merci pour les info.